



Les Institutions Daat Menahem
en collaboration avec
L'Institut d'Halakha 'Habad



UN JOUR, UNE HALAKHA n°6



Rav Levi Elimelech Weizman
Rav de la Yeshiva 'Habad de Paris
et de la Yeshiva 'Habad de Jérusalem

Question : Est-il interdit de rassembler des jeux d'enfants éparpillés sur le sol pendant Shabbat ?

Réponse : Un des trente-neuf travaux réalisés pour l'édification du Mishkane (temple portatif), et interdit le Shabbat selon la Torah, est celui de rassembler des végétaux à l'emplacement où ils poussent sur la terre. Nos Sages, de mémoire bénie, ont rajouté l'interdiction de rassembler, à l'endroit où ils se sont formés, des objets qui ne poussent pas de la terre (ex. du sel en bord de mer).

Il n'est cependant pas prohibé de rassembler, le Shabbat, des objets qui ne sont pas des végétaux et qui ne se trouvent pas à l'endroit où ils se sont formés. C'est pourquoi il n'y a pas d'interdiction de rassembler le Shabbat des jouets d'enfants.

Sources : Mishna et Guemara Shabbat 73. Chofetz Chaim (seuil) et commentateur 346. Kitzour Shoulchan Aruch (seuil) sur parat 4 chapitre 148, 24, 25. Mitzvot Chofetz Chaim et page 180. Masei Shabbat 4 chapitre 11 et 16. Sefer Shabbat Berachot 1, chapitre 28, 2.

Valable pour tous : Séfarim, Ashkenaz et Habad

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTION :
Enregistrer ce numéro dans vos contacts et envoyer "Halakha" au :
 +972 58 59 2 770 2

 [Daat Menahem](#)

 [Daat Menahem](#)

"Daat Menahem a été... fondée il y a 40 ans"